





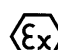
**INSTRUCTIONS D'INSTALLATION,  
DE SERVICE ET D'ENTRETIEN**

**ANNEXE POUR LES APPAREILS ESTAMPILLÉS CE ATEX  
CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE 2014/34/CE:**

**Mélangeur Horizontal MIXBLEND Ex**

 II 2G Ex h IIB T4...T3 Gb

 II 2D Ex h IIIB T125 °C...T200 °C Db

 II 2G Ex h IIB T4...T3 Gb  
II 2D Ex h IIIB T125 °C...T200 °C Db

La classe de température et la température maximale de surface dépendent de la température du produit à agiter et de la température ambiante.

Classe de température pour atmosphères gazeuses explosives

Classe de température	Température du produit (en cours de traitement ou de nettoyage)	Température ambiante
T4	$\leq 110\text{ °C}$	-20 °C to +40 °C
T3	$\leq 140\text{ °C}$	

Température de surface maximale pour les atmosphères de poussières explosives

Température de surface maximale	Température du produit (en cours de traitement ou de nettoyage)	Température ambiante
T125 °C	$\leq 125\text{ °C}$	-20 °C to +40 °C
T200 °C	$\leq 200\text{ °C}$	

**Le contenu de cette annexe vient compléter l'information du manuel d'instructions. Il est important que vous preniez en permanence en considération les instructions reprises dans cette annexe pour les équipements estampillés selon la directive 2014/34/CE.**



**Manuel Original**  
02.020.30.05FR  
(A) 2022/11

# Déclaration de Conformité UE

Nous:

**INOXPA, S.A.U.**  
Telers, 60  
17820 - Banyoles (Girona)

Déclare par la présente, sous notre seule responsabilité que la machine

## **MÉLANGEUR HORIZONTAL MIXBLEND**

Modèle

**MB**

Type

**MB-XX** <sup>(1)</sup>

Du numéro de série **IXXXXXXXXXX** à **IXXXXXXXXXX** <sup>(1)</sup>

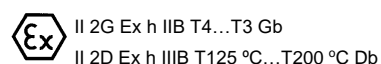
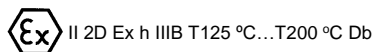
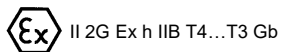
est conforme à toutes les dispositions applicables de la directive suivante:

### **Directive ATEX 2014/34/UE**

Normes techniques harmonisées applicables:

**EN ISO 80079-36:2016**  
**EN ISO 80079-37:2016**  
**EN 1127-1:2019**  
**EN 13237:2012**  
**EN 15198:2007**  
**EN IEC 60079-0:2018**

Cette Déclaration de Conformité couvre les équipements avec portant le marquage ATEX suivant:




La documentation technique référencée 13719729-775659 est conserve auprès de l'Organisme notifié LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES (LCIE), 33, Av. du Général Leclerc BP 8, 92266 Fontenay-aux-Roses, France. Référence num. 0081.

<sup>(1)</sup> où X est un caractère numérique

La personne autorisée à compiler la documentation technique est le signataire de ce document.

Banyoles, 2022



David Rejero Brunet  
*Technical Office Manager*

<sup>(1)</sup> où X est un caractère numérique

## 1. UTILISATION PRÉVISIBLE

Les informations suivantes doivent être prises en compte pour réussir à faire marcher correctement notre équipement.

Tout non-respect des instructions pourrait s'avérer risqué pour les opérateurs, l'atmosphère, les machines et les installations. Il pourrait entraîner la perte du droit de demander réparation. Ce non-respect pourrait entraîner les risques suivants (autre ceux qui sont déjà indiqués dans le manuel) :

- Génération d'atmosphères explosives et risque d'explosion.

Toute garantie sera immédiatement annulée de plein droit et aucune indemnisation ne sera possible en cas de réclamation en responsabilité civile présentée par des tiers si, (autre les conditions indiquées dans le manuel) :

- Le matériel a été mal utilisé et n'a pas été utilisé dans les conditions de travail de la zone classée. Le travail a été réalisé dans une zone classée différente, avec des conditions de température, de pression ou une substance différente.

Si l'on prévoit d'utiliser et de manipuler l'appareil, il faudra également tenir compte des règles générales de sécurité, des réglementations nationales et internationales, et des clauses. Il faudra prendre des mesures appropriées afin de prévenir une utilisation accidentelle ou une interférence non autorisée.

- Cet équipement a été classé conformément à la directive ATEX 2014/34/CE. Il a été conçu pour être utilisé dans une usine dans une atmosphère potentiellement explosive. Cet appareil ne pourra pas être mis en route avant d'avoir vérifié que l'usine est conforme à la Directive ATEX, et que son fonctionnement est conforme à la Directive 1999/92/CE.
- L'équipement doit être utilisé comme cela est indiqué sur les feuilles techniques et informatives. Les informations qui figurent sur l'étiquette de l'équipement doivent être également prises en compte. Le marquage sur l'étiquette de l'équipement et la Déclaration de conformité, conjointement, signalent la zone dans laquelle l'équipement doit être utilisé dans des atmosphères particulièrement explosives.
- Pendant l'installation, la maintenance et les travaux de réparation, les stipulations les plus significatives doivent être respectées, qu'elles soient nationales ou internationales (par ex. les stipulations CE) pour la protection contre les explosions.
- Si des pannes se produisent pendant son fonctionnement, utiliser des pièces de rechange d'origine. Bien évidemment, les pièces endommagées ne doivent pas être réinstallées et doivent être remplacées.
- Lorsque l'opérateur réutilise des accessoires ou apporte une quelconque modification à l'équipement, celui-ci doit faire l'objet d'une autre évaluation et d'une nouvelle classification du risque d'ignition conformément à la Directive 2014/34/CE. Il doit donc fait l'objet d'une nouvelle classification. L'étiquette de l'équipement fournie par INOXPA et la Déclaration de conformité ne seront plus valides. L'opérateur de l'usine doit accepter sa responsabilité et réaliser cette nouvelle classification et modification.

## 2. CONDITIONS SPÉCIALES POUR UNE UTILISATION SÛRE

- L'équipement ne peut être utilisé que si ses matériaux (pendant son fonctionnement) résistent aux forces mécaniques, chimiques ou à la corrosion, de façon à toujours garantir une protection contre les explosions.
- Assurer une continuité électrique entre l'équipement et l'installation, et laisser l'installation reliée à la terre.
- Le montage et le démontage de l'équipement doit être réalisé par du personnel qualifié et il faudra tenir compte du besoin d'obtenir des permis de travail appropriés dans des atmosphères potentiellement explosives.
- L'opérateur doit s'assurer que les valeurs limites des conditions de travail dans des atmosphères explosives ne doivent pas être dépassées. L'équipement a été sélectionné selon les conditions de travail spécifiées par l'utilisateur. INOXPA ne se responsabilisera donc pas des dommages pouvant découler, par exemple, de l'utilisation de l'équipement dans des conditions autres que celles figurant dans la commande.
- Les accessoires ou les parties utilisées pendant le montage de l'équipement doivent être conformes aux exigences en matière de protection contre les explosions.
- Les avertissements figurant sur l'équipement doivent être respectés.
- Pour obtenir des explications relatives au marquage spécial Ex ou à l'étiquette de l'équipement, veuillez consulter la Déclaration de conformité.
- Si les composants ne sont pas été fournis par INOXPA, celui-ci devra respecter les spécifications de la Directive 2014/34/CE ATEX et les spécifications du fournisseur devront être systématiquement respectées.
- En cas de peinture des parties de l'équipement (hors moteur), le type de peinture à utiliser doit être conductrice, dissipative ou antistatique isolante, afin qu'aucune accumulation de charges ne se produise ou, si oui, celles-ci soient contrôlées (la peinture doit avoir une résistivité de surface  $< \text{ou} = 1 \text{ Gohm}$ ).